DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE LIMOUX

COMMUNE DE **MAGRIE**

Nombre de conseillers :

- ◊ *en exercice :* 11
- ◊ *présents :* 9
- ◊ *votants :* 8
- ◊ *pour :* 8
- ◊ *contre :* 0
- ◊ *abstentions :* 0

OBJET :

Adoption du Compte Administratif 2024 du service d'EAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/7-1/8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18 Mars 2025.

Présents : JEANFREU Christiane, SPERANDIO Marc, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, BASTIDE Patrick, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, MALET Thierry.

Absente excusée : BELOTTI Magali.

Absente : VIEU Virginie.

Secrétaire de séance : SPERANDIO Marc.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme CAMPS Delphine, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Christiane JEANFREU, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		66778,67	0,00	55259,30	0,00	122037,97
Opérations de l'exercice	8569,28	5276,11	48816,34	26720,80	57385,62	31996,91
TOTAUX	8569,28	72054,78	48816,34	81980,10	57385,62	154034,88
Résultat de clôture		63485,50		33163,76		96649,26
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	63485,50	0,00	33163,76	0,00	96649,26
RESULTAT DEFINITIFS		63485,50		33163,76		96649,26

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

…. / …

... /...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Marc SPERANDIO

Le Maire,

Christiane JEANFREU

MAIRIE DE MAGRIE
AUDE

RECU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX
31 MARS 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Sous-Préfecture le : 31 MARS 2025

De sa publication le : 31 MARS 2025